

3 QUESTIONS À PIERRE BRIÈRE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE MONÉGASQUE DE L'ASSURANCE

Pierre Brière :

« Notre priorité est d'assurer la pérennité du marché monégasque »

Réélu à l'unanimité pour un troisième mandat à la présidence de la Chambre Monégasque de l'Assurance (CMA), Pierre Brière revient sur les principaux dossiers portés collectivement par la Chambre, les évolutions du secteur et les défis auxquels la profession est confrontée en Principauté.



Les membres de la CMA lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2026

MBN/ Vous avez été réélu à la présidence de la Chambre Monégasque de l'Assurance. Quelles sont les principales actions menées par la Chambre ?

Pierre Brière : Avant tout, je tiens à saluer le travail collectif mené au sein de la CMA. Je suis entouré d'une équipe particulièrement engagée, avec notre Secrétaire général Alain Poggio, les Vice-présidents Michel Gramaglia et Hervé Jutheau-Husson, ainsi que l'ensemble des treize membres du Conseil d'Administration. C'est cette mobilisation collective qui nous a permis de faire avancer plusieurs dossiers majeurs.

Notre priorité est aujourd'hui le redressement de la branche des accidents de travail. Plusieurs grands assureurs ont quitté le marché monégasque

ces dernières années parce que cette activité était devenue déficitaire. Contrairement à certaines idées reçues, les résultats disponibles ne reflétaient pas la réalité économique de cette branche, puisqu'ils ne prenaient pas en compte les frais de gestion, les commissions, ou encore les provisions nécessaires au règlement des sinistres dans le temps.

Notre objectif est donc de préserver cette branche afin que les compagnies encore présentes puissent continuer à proposer une offre compétitive en Principauté. Pour y parvenir, nous avons engagé plusieurs actions de front : un travail sur l'évolution de la législation, un important travail de pédagogie auprès des acteurs concernés, notamment la Direction du Travail, le Gouvernement, le

CESE, la Chambre Patronale du Bâtiment, ou encore la FEDEM, ainsi que la mise en place d'une Charte de bonnes pratiques qui sera signée par l'ensemble des intermédiaires monégasques.

Nous avons également développé un outil commun permettant d'harmoniser le calcul des provisions techniques. L'objectif est simple : disposer d'une lecture commune des résultats afin d'assurer un marché sain et durable. Si nous n'agissions pas aujourd'hui, il existerait un véritable risque de voir d'autres compagnies se retirer, ce qui aurait des conséquences importantes pour les employeurs monégasques.

MBN/ Comment le secteur de l'assurance évolue-t-il aujourd'hui ?

P. B. : Les fondamentaux de notre métier restent finalement assez stables. Les entreprises, les véhicules ou les biens continuent d'être assurés contre des risques qui existent depuis longtemps. En revanche, les compagnies ont considérablement développé les services d'accompagnement proposés à leurs assurés, notamment en matière d'assistance, de soutien psychologique ou d'accompagnement à domicile après un sinistre.

Parallèlement, de nouveaux risques apparaissent avec les évolutions technologiques. Les cyberattaques, l'usurpation d'identité, la responsabilité civile des mandataires sociaux ou encore les atteintes à la réputation sur les réseaux sociaux nécessitent désormais des garanties spécifiques. Notre profession doit continuellement adapter ses offres pour répondre à ces nouveaux besoins.

MBN/ Quels sont aujourd'hui les principaux défis pour le secteur de l'assurance à Monaco ?

P. B. : Le principal enjeu dépasse aujourd'hui le seul secteur de l'assurance : c'est celui de l'attractivité de Monaco. Les difficultés de transport, auxquelles s'ajoutent les questions de logement et de scolarité, rendent le recrutement de plus en plus compliqué pour les entreprises de la Principauté.

Dans notre profession, nous constatons une forte concurrence pour attirer les collaborateurs expérimentés. À terme, il serait intéressant de réfléchir à la création d'une formation spécifiquement consacrée aux particularités de l'assurance monégasque afin de former une nouvelle génération de professionnels.

La Chambre travaille également sur plusieurs projets d'avenir, parmi lesquels une réflexion autour de la création d'un Ordre de l'Assurance. Ce projet, encore à l'étude, permettrait notamment de renforcer les règles déontologiques et de mieux structurer la profession.

Enfin, je souhaite rappeler un point qui me paraît essentiel : lorsqu'on vit ou que l'on exerce son activité en Principauté, il est important de privilégier les acteurs économiques monégasques. Souscrire ses assurances à Monaco, c'est contribuer à soutenir l'emploi, l'activité économique locale et l'écosystème qui fait la force de la Principauté.

Estelle Boutifard

La Société Monégasque de Transport
prend soin de ce que vous avez de plus cher.



smt

www.smt.mc

Tél. : +377.93.30.64.42
"Le Lumigean" - 2, Boulevard Charles III
B.P. 306 - 98006 Monaco Cedex
Email : office2@smt.mc